



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

suicide

Question écrite n° 23354

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la dangerosité au regard des personnes suicidaires de la gare du Raincy-Villemomble (Seine-Saint-Denis). En effet, cette gare de banlieue parisienne connaît des drames annuels périodiques, par des suicides réguliers, commis par des personnes qui mettent fin à leurs jours, en se jetant sur les rails du TGV Est ou sous le train vers Paris. Cette gare, faute d'aménagements suffisants et d'une véritable politique efficace de prévention des cas suicidaires, est connue comme un lieu attirant «ceux et celles qui ne veulent pas se rater». Le mois d'avril 2008 a vu d'ailleurs deux suicides commis en moins de 2 semaines. Malgré de nombreuses démarches des élus du secteur depuis une dizaine d'années auprès de la direction de la SNCF pour qu'une étude d'aménagement puisse être lancée, aucune amélioration n'a été réellement apportée à cette situation. Cette multiplication de ces suicides ne peut rester sans réponse des pouvoirs publics. Il lui demande donc de lui préciser la position de l'État dans des dossiers semblables.

Texte de la réponse

Les lieux propices au déclenchement d'actes de suicide doivent faire l'objet d'une attention particulière afin de dissuader les personnes désespérées de passer à l'acte. Certains sites ferroviaires sont identifiés comme faisant partie de ces zones à risque. Aussi, la SNCF et Réseau ferré de France entreprennent, chaque année, des travaux sur les emprises ferroviaires afin de rendre leurs accès plus difficiles. En gare de Raincy-Villemomble, la SNCF a récemment renforcé la signalisation d'interdiction de traverser des voies et a clôturé les abords. Néanmoins, la protection des voies ferrées et des sites problématiques ne saurait suffire pour lutter efficacement contre les actes de suicide. Un soutien déterminé doit pouvoir être apporté aux actions de prévention conduites auprès des populations les plus fragiles. Les autorités locales ont un rôle primordial pour favoriser la détection et le soutien des personnes en grande détresse morale par les services sociaux et les acteurs locaux sensibilisés à cette lutte, notamment les réseaux associatifs.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23354

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 2008, page 4168

Réponse publiée le : 9 septembre 2008, page 7873